

INFRASTRUCTURES, TRANSPORTS ET MER

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer*

Régie autonome des transports parisiens

Décision ND-MRB n° 2014-5757-RH du 1^{er} janvier 2015 portant délégation de signature du directeur du département matériel roulant bus (MRB) au directeur délégué du département MRB (RATP)

NOR : DEVT1504419S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur du département MRB,

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports ;

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;

Vu la délégation de pouvoirs n° 2014-79 consentie le 1^{er} janvier 2015 au directeur du département matériel roulant bus par le président-directeur général de la RATP,

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à M. Alain BATIER, directeur délégué du département MRB, à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants, pris pour les besoins de l'activité de l'ensemble du département MRB : la notification des mesures du second degré et statuer sur les appels des mesures du premier degré *b* prises dans son département.

Article 2

La présente décision annule et remplace la décision n° 2014-5253-RH du 15 avril 2014.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 1^{er} janvier 2015.

*Le directeur du département MRB,
M.-C. DUPUIS*